



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026

OBJET : GARANTIE DE PRÊT – HABITATIONS DE HAUTE-PROVENCE

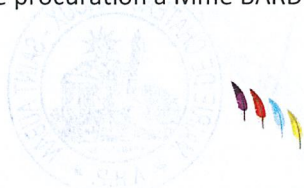
L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard –
M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ
Claire – M. SCHWENCK Lucas (Parti à 18 H.30 – Point N° 6) – Mme POLEVAIA Iana – Mme LEGENDRE Émilie –
M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe –
Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François – M. BENOIT Gérard – Mme BARDIES Frédérique –
Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Michel – M. JULIEN Guillaume.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme HOUNKPE Akouavi a donné procuration à Mme CARMONA Édith
Mme BAGUE Amandine a donné procuration à Mme RABELLINO Chrystel
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia
M. DE SOUSA DIAS Joey a donné procuration à Mme ANSELMO Anaïs
M. SCHWENCK Lucas a donné procuration à M. FAVIER Bernard (À partir du point N° 6)
M. VILLARD René a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIÈS Frédérique



M. GIACOMINO Romaric a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Juin 2026.
Délibération N° DM_20260623N074

OBJET : GARANTIE DE PRÊT – HABITATIONS DE HAUTE-PROVENCE

Monsieur Romaric GIACOMINO, adjoint aux finances, informe l'Assemblée que, par courrier en date du 15 Avril 2026, la Collectivité a donné un accord de principe pour garantir le prêt pour financer la réhabilitation de la résidence "Les Jarlandines" par Habitation de Haute-Provence.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de garantie à hauteur de 50 % d'un prêt d'une ligne souscrit auprès de Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 308.200 €. soit une garantie sur la somme en principal de 154.100 €. augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, délibère :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 308.200 €. souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 188295 constitué de 1 ligne du prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 154.100 €. augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

30 JUIN 2026 PUBLIEE LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 7-3	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  Philippe BERTRAND  Le secrétaire de séance,  Romaric GIACOMINO
--	---